

- Le portail "adhérents" de Pôle Santé Travail a pour objectif de faciliter les démarches administratives des entreprises envers le SSTI, et in fine, la relation adhérents. Il propose ainsi des services tels la mise à jour des fiches administratives et données salariées en temps réel ou le calcul de la cotisation, et permet aux entreprises d'y saisir la déclaration de la surveillance médicale des salariés, les effectifs...

- Selon sa fonction dans l'entreprise, chaque personne a accès à des droits de consultation ou d'écriture spécifiques. A noter que la différenciation se paramètre selon les personnes et non selon les fonctions, puisqu'une même fonction ne recouvre pas forcément les mêmes réalités selon les entreprises.

- Le portail propose aussi un accès possible pour les cabinets comptables.

- La saisie des données administratives par les utilisateurs s'incrémente directement dans le logiciel métier et des alertes sont programmées si une donnée signifiante est entrée (si l'entreprise adhérente renseigne un déménagement qui entraîne un changement de SSTI, par exemple).

- Les sites adhérents peuvent également gérer des documents administratifs annexes : factures, fiches d'entreprises...

- La possibilité d'import et d'export de données est également un pré-requis à ce type de portail.

- Enfin, le portail peut faire le lien vers des modules annexes (le portail de l'AIPST 19 permet, par exemple, d'accéder à des modules e-learning externes) et être un point de départ à une présence digitale plus large du SSTI, aller de l'administratif pur vers un outil de communication. Les réseaux sociaux constituent, en effet, des plateformes de communication gratuites, permettant des mises à jour instantanées, et sur lesquelles de nombreux adhérents sont inscrits. C'est un outil supplémentaire de diffusion de l'information, qui permet souvent une interaction directe avec les adhérents et une perception du Service comme à l'écoute.

Pour plus de précisions sur les méthodes et interventions des différents Services, leurs supports de présentations et documents associés peuvent être consultés sur le site du Cisme (Espace adhérents > Réunions et informations > Ateliers). ■

Ressources Médico-techniques

Travaux du groupe ASMT Toxicologie disponibles en ligne

Le site du Cisme met à disposition de ses adhérents, en téléchargement libre, les différents travaux des groupes Action Scientifique en Milieu de Travail. Retour dans ce numéro sur les contenus disponibles sur la page du groupe ASMT Toxicologie.

Le risque chimique est un risque particulièrement récurrent sur les lieux de travail, et ses conséquences sur la santé peuvent s'avérer graves, à court, moyen et long termes.

Le classement des substances chimiques évolue régulièrement lors de mises à jour, réalisées en fonction des avancées de la science. Ainsi, outre la classification des produits dangereux, leur autorisation ou restriction de mise sur le marché peut-elle être modifiée. En raison de ces évolutions scientifiques et réglementaires, le groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie réalise un travail de veille sur la législation, le classement des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), de même que sur les valeurs limites réglementaires contraignantes des agents chimiques dangereux.

Les produits de cette veille sont disponibles en téléchargement libre sur le site du Cisme en suivant le chemin suivant : Accueil > Prévention Santé Travail > Action Scientifique > ASMT Toxicologie.

Cette page rappelle la composition en cours du groupe, propose un lien direct vers les dernières publications ajoutées et un lien vers les archives complètes des travaux du groupe (page "Veille et production").

Afin de faciliter la recherche et la navigation, cette page de veille comprend un sous-menu interactif permettant d'atteindre directement le type de publications souhaité :

- Brèves
- Diaporamas
- Ouvrages
- Protocoles
- Dossiers

La rubrique "**Brèves**" regroupe notamment les fiches élaborées par le groupe sur les différentes substances chimiques, selon un modèle reprenant le numéro d'identification, les formes et occurrences de la substance dans les milieux professionnels, les risques pour la santé et la sécurité selon les modes d'exposition (inhalation, voie cutanée, ingestion...) à court et long termes, la métrologie (valeurs limites réglementaires en France), le classement et les actions et mesures de prévention à mettre en place.

On trouve à ce jour de telles fiches pour le méthylisobutylcétone, le 3-Héptanone, le Formaldéhyde, le N'NDi-méthylacétamide, le Diméthylamine, le Béryllium, l'azide de sodium, l'acide chlorhydrique ou encore le Méthyl Iso-Butyl Cétone. Parmi les ajouts récents, des fiches plus largement consacrées aux perturbateurs endocriniens ou aux fragments de clivage. Est également disponible la traduction française, réalisée par le Dr Bernard Fontaine, de la liste des évaluations faites par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) (groupes 1, 2a, 2b).

⚠ Dernières mises à jour :

Avril 2016

- > [Brève - Perturbateurs endocriniens](#)
- > [Brève - Fragments de clivage](#)

Février 2016

- > [Traduction de la liste des évaluations faites par le centre international de recherche sur le cancer \(groupes 1, 2a, 2b\) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités. \(20-1-2016 vol 1 a 114\)](#)
- > [Agents cancérogènes chez l'homme, des groupes 1, 2a, 2b du CIRC jusqu'à la monographie 114 incluse. Preuves suffisantes et limitées selon les sites.](#)

→ [Veille et productions du groupe](#) ←

Accès à toutes les productions du groupe toxicologie.

La rubrique "Diaporamas" archive des présentations plus longues sur des sujets donnés tels le système global de contrôle des substances chimiques REACH (Registration, Evaluation, Autorisation of Chemicals), le risque CMR en entreprise ou les études de cas d'exposition de substances. Les membres du groupe ASMT participent également à l'élaboration d'ouvrages, listés sous

la rubrique éponyme : guide pour l'évaluation du risque chimique, substances psychoactives au travail...

Un protocole clinique à l'usage des médecins du travail, portant sur les risques professionnels dans les garages automobiles, ainsi que plusieurs dossiers consacrés aux valeurs limites d'expositions professionnelles, aux bitumes ou aux nanoparticules peuvent, de même, être téléchargés dans cet espace.

Enfin, des focus sont plus particulièrement réalisés sur les révisions des ATP (adaptations au progrès technique) des substances CMR nouvelles ou modifiées.

En effet, les règlements n° 944/2013 du 2 octobre 2013 et n° 605/2014 du 5 juin 2014 ont modifié la liste des substances présentes dans l'annexe VI du règlement CLP (CE) 1272/2008. Le tableau disponible sur le site reprend les substances les plus pertinentes, c'est-à-dire celles pour lesquelles les changements sont particu-

lièrement importants, et/ou celles que les personnels des SSTI sont susceptibles de rencontrer dans les principaux secteurs industriels, ainsi que les activités concernées. Toutes les modifications sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2014 pour la 5^{ème} ATP. ■

COMPOSITION DU GROUPE ASMT TOXICOLOGIE

- Olivier BALHAWAN (PST 14 - Caen)
- Dorothée COLLOT-FERTEY (St-Germain-en-Laye)
- Virginie DIEU (Pôle Santé Travail - Lille)
- Bernard FONTAINE (Pôle Santé Travail - Lille)
- Philippe GRIPON (Bieville-Beuville)
- Chloé LEROY (ACMS - La Plaine St Denis)
- Mireille LOIZEAU (APST-BTP - Bourg-la-Reine)
- Fabrice MICHIELS (AIST 19 - Brive)

Groupe ASMT Toxicologie - Brève toxicologique			
Jun 2012	3-HEPTANONE		
Synonymes : Ethylbutylcétone, n-Butyl éthyl cétone, Heptane			
N° d'identification	N° CAS : 106-35-4	N° ID (INDEX) : 606-003-00-9	N° CE (EINECS) : 203-388-1
Agent chimique dangereux ayant une VLEP réglementaire contraignante en application du décret 2006-133 du 9 février 2006.			
Sous quelles formes et où la trouve-t-on ?			
Solvant de la famille des cétones. Liquide incolore, d'odeur caractéristique fruitée et de faible solubilité dans l'eau. Point d'ébullition : de 146 à 148 °C à 760 mm de mercure. Point de congélation : 45°C. Solvant utilisé dans des préparations dégraissantes et comme intermédiaire de synthèse dans l'industrie chimique et pharmaceutique.			
Quels sont les risques pour la santé et la sécurité ?			
Ce sont ceux dus à l'exposition aux cétones. La 3-heptanone est irritante pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite. C'est un solvant ayant une action dépressive sur le système nerveux central, pouvant entraîner une perte de conscience lors d'exposition aiguë. Chez le rat et uniquement à des doses élevées, la 3-heptanone peut induire une neuropathie périphérique. Pas de données disponibles sur la cancérogénicité et la mutagénicité chez l'Homme. Les données chez l'animal ne permettent pas de conclure. C'est un liquide inflammable pour lequel des mélanges air-vapeur explosifs peuvent se former à température ambiante.			
Voies d'introduction dans l'organisme. Toxicité. Métabolisme :			
En milieu professionnel, la 3-heptanone est principalement absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs. L'excrétion est principalement urinaire. Son métabolite principal est la 2,5-heptanedione qui in vivo pourrait être convertie en 2,5-hexanedione.			
Métrologie :			
Valeur limite réglementaire contraignante en France : VME = 20 ppm (95 mg/m³) VLE = Absence de VLE en France			
A titre indicatif, les valeurs étrangères sont : Anglais : VME = 35 ppm, VLE = 100 ppm USA : TLV-TWA = 50 ppm, TLV-STEL = 75 ppm			
Méthode analytique : la méthode analytique (NRS/OSH/NIOSH) correspond aux mesures des cétones incluant la 3-Heptanone (prélèvement sur charbon actif).			
Biométrie :			
Pas d'IBE de référence (cf BIOTOX www.inrs.fr). Dependant l'évaluation de la 2,5-hexanedione en fin d'exposition pourrait être conseillée.			

Exemple de brève toxicologique – 3 Heptanone.

entrées révisées		02/2014						
nouvelles entrées								
N° INDEX	Nom chimique	Note	N° CE	N° CAS	C	M	R	CMR
602-006-00-4	chloroforme ; trichlorométhane		200-663-8	67-66-3	C2 (H351)	/	/	2
607-023-00-0	acétate de vinyle		203-545-4	108-05-4	C2 (H351)	/	/	2
609-003-00-7	nitrobenzène		202-716-0	98-95-3	C2 (H351)	/	R2 (H361f) R1B (H360F)	1B
612-120-00-6	acronifène (ISO) 2-chloro-6-nitro-3-phénoxyaniline		277-704-1	74070-46-5	C2 (H351)	/	/	2
613-175-00-9	époixiconazole (ISO) (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane		406-850-2	133855-98-8	C2 (H351)	/	R2 (H361fd) R1B (H360DF)	1B
648-055-00-5	brai de goudron de houille à haute température ; Brai Résidu de la distillation du goudron de houille à haute température. Solide de couleur noire dont le point de ramollissement se situe approximativement entre 300°C et 1800°C. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant trois cycles ou plus.		266-028-2	65996-93-2	C1B (H350) C1A (H350)	M1B (H340)	R1B (H360FD)	1B
649-330-00-2	naphta lourd hydrodésulfuré (pétrole)		265-185-4	64742-82-1	C1B (H350)	M1B (H340)	/	.
649-345-00-4	solvant stoddard		232-489-3	8052-41-3	C1B (H350)	M1B (H340)	/	.
031-001-00-4	arsenure de gallium		215-114-8	1303-00-0	C1B (H350)	/	/	1B
050-025-00-6	trichlorométhylstannane		213-608-8	993-16-8	/	/	R2 (H361d)	2
050-026-00-1	10-éthyl-4-[[2-[(2-éthylhexyl)oxy]-2-oxoéthyl]thio]-4-méthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradécanoate de 2-éthylhexyle		260-828-5	57583-34-3	/	/	R2 (H361d)	2
050-027-00-7	10-éthyl-4,4-dioctyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradécanoate de 2-éthylhexyle		239-622-4	15571-58-1	/	/	R1B (H360D)	1B
606-145-00-1	sulcotrione (ISO) [2-(2-chloro-4-(méthylsulfonyl)benzoyl)cyclohexane-1,3-dione		/	99105-77-8	/	/	R2 (H361d)	2
607-702-00-1	phtalate de dihexyle		201-559-5	84-75-3	/	/	R1B (H360FD)	1B
607-703-00-7	pentadécafluorooctanoate d'ammonium		223-320-4	3825-26-1	C2 (H351)	/	R1B (H360D)	1B
607-704-00-2	acide perfluorooctanoïque		206-397-9	335-67-1	C2 (H351)	/	R1B (H360D)	1B
616-207-00-X	chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide		/	27083-27-8 32289-58-0	C2 (H351)	/	/	2
616-208-00-5	N-éthyl-2-pyrrolidone 1-éthylpyrrolidine-2-one		220-250-6	2687-91-4	/	/	R1B (H360D)	1B
616-211-00-1	proquinazid (ISO) 6-iodo-2-propoxy-3-propylquinazolin-4(3H)-one		/	189278-12-4	C2 (H351)	/	/	2

Tableau reprenant les substances CMR nouvelles ou modifiées les plus pertinentes.